

La maison Korian Entre Deux Mers vous présente ses tarifs et services

VOTRE SEJOUR

Le prix du séjour se compose de deux éléments :

LE TARIF HÉBERGEMENT

L'hébergement recouvre l'ensemble des prestations socle telles que : l'administration générale, l'accueil hôtelier, la restauration, le blanchissage conformément au décret du 28 avril 2022.

LE TARIF DÉPENDANCE

Couvrant les prestations d'aide et d'accompagnement individualisées directement liées au niveau d'autonomie de la personne. Ce niveau est déterminé par le médecin coordonnateur de l'établissement au moyen de la grille nationale d'évaluation Aggir.

Les tarifs présentés ci-après s'entendent par jour, par personne, Toutes Taxes Comprises.

TARIF HÉBERGEMENT

Pour toute nouvelle entrée, à compter du 01/01/2025

	Séjour permanent	Séjour à durée déterminée*
En chambre individuelle		
• Classique*	74,00 €	82,00 €
• Confort*	86,00 €	94,00 €

*SDD : durée de séjour limitée à 6 mois consécutifs.

TARIF DÉPENDANCE

Par arrêté du Président du Conseil Départemental du 01/05/2024

• Gir 5-6 :	5,40 €
• Gir 3-4 :	12,73 €
• Gir 1-2 :	20,07 €

Ce tarif peut être partiellement pris en charge, sous réserve d'acceptation par le Conseil Départemental, en déposant une demande APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

NOS SERVICES TRANQUILLITÉ

• Kit Essentiel Toilette**	30,00 € par mois
----------------------------	------------------

Pour les sites proposant le service de " mise à disposition du téléphone fixe en chambre", les conditions de facturation des communications téléphoniques sont affichées et disponibles à l'accueil.

**** Abonnement qui vise à garantir un réassort automatique et continu des produits d'hygiène suivants : gel douche corps et cheveux, savon, lait corporel, eau parfumée, peigne, kit dentaire, kit rasage.**

Les arrhes pour la réservation d'une chambre sont de 360,00 €. Elles sont déduites de votre première facture et sont régies par l'article L.214-1 à L214-4 du code de la consommation. Un dépôt de garantie vous sera demandé, équivalent à 30 jours d'hébergement. Pour les séjours de moins de 6 mois, il est équivalent au quart de la durée du séjour multiplié par le tarif hébergement journalier, dans la limite d'un plafond équivalent à un mois de tarif hébergement.

Les +

- Notre restaurant accueille vos invités.
- Pour agrémenter votre séjour, une gamme de services est à votre disposition

Le détail de ces prestations et leur tarif sont affichés à l'accueil de la résidence.